



Conseillers en exercice : 15  
 Nombre de présents : 12  
 Nombre de votants : 15  
 Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Le sept décembre deux mille vingt-trois à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, M. Thierry Ribeiro, Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, Mme Charlotte Foubert, M. Benjamin Soucaze-Soudat, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Aurore Ville (procuration donnée à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard),  
 Mme Viviane Torné (procuration donnée à Jean-François Rabaud)  
 Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet).

Secrétaire de séance : Mme Catherine Pécondon-Montgaillard.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION CAMERAS METEO PAYOLLE**

Monsieur le Maire explique que dans la continuité des travaux menés pour la requalification du site de Payolle, il est prévu d'installer 2 caméras afin de pouvoir répondre aux questions des touristes sur les conditions météorologiques du site en temps réel. Comme cela peut se faire en direct de La Mongie ou du Pic du Midi.

Les emplacements stratégiques ont été déterminés après des tests sur place, en fonction des contraintes techniques (de connexion, d'infrastructures déjà présentes...) avec l'ensemble des partenaires socio-professionnels associés à la réflexion en cours (groupes de travail) pour exploiter les vues les plus pertinentes à destination des visiteurs.

- La première caméra sera située sur le restaurant de l'Arcoch (en accord avec les propriétaires) : vue sur le lac, la forêt et le Pic du Midi.
- La seconde sera installée à la « Virgule » : vue sur la pumtrack, la marbrière, les parkings et les conditions routières.

Le projet contribuera au développement de l'attractivité touristique du site et d'en faire la promotion.

Pour aider la commune à réaliser cette opération dont le cout est estimé à 10 650 € HT, il est proposé de solliciter une subvention auprès des partenaires financiers, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	€	RECETTES	€	%
2 caméras	5 250 €	ETAT	3 195 €	30 %
2 logiciels indissociables des caméras	5 400 €	CD	3 195 €	30 %
		Autofinancement	4 260 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>10 650 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 650 €</b>	

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **Article unique** : de solliciter une subvention auprès des partenaires financiers selon le plan de financement présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Fait pour extrait conforme**  
**Le Maire**  
Alexandre Pujo-Menjouet

